



Societe qui encaisse les acomptes, sabote puis abandonne le chant

Par **davi62**, le **02/10/2013** à **17:15**

Bonjour,

Je suis victime d'une société malhonnête.

Je devais faire installer une pergola autour de ma résidence pour personnes en perte d'autonomie afin de les protéger des intempéries.

les travaux devaient durer 15 jours en juin 2013.

J'ai payé 30% à la commande (4000 euros) et 30% (4000 euros) au démarrage du chantier comme prévu.

Le problème c'est que le matériel n'a été livré que partiellement que la pergola n'est qu'un assemblage de petits morceaux de bois et d'équerres en ferraille mal posées et avec 30% de toiture qui va fuir ou s'effondrer au premier gros coup de vent c'est donc très dangereux pour mes résidents. Le chantier est abandonné depuis mi-juillet 2013. J'ai envoyé un recommandé à l'entreprise qui m'a répondu qu'elle reprendrait les travaux quand j'aurai réglé le solde du chantier (????). J'ai contacté mon assurance juridique qui m'a envoyé un expert pour une conciliation avec l'entreprise qui bien sûr ne s'est pas présentée. L'expert m'a expliqué que l'on pouvait mettre en route une procédure judiciaire mais que cela prendrait 1 ou 2 ans. En ce moment l'entreprise continue de récupérer des acomptes à la commande (pour des chantiers qu'ils ne feront pas) un peu partout pour amasser de l'argent avant de déposer le bilan. (dixit le directeur qui aurait démissionné). Je souhaiterais savoir où je peux signaler cette entreprise car je sais que je ne récupérerai pas mes 8000 euros mais j'aimerais que d'autres ne soient pas escroqués comme je l'ai été. Il ne s'agit pas de dénonciation anonyme mais d'une mise en garde des autres consommateurs car en 1 ou 2 ans nous allons être nombreux.